

EDITO : QUAND LES AGRICULTEURS JOUENT DANS LA COUR DES COMPTES

Un Rapport de plus dans la longue liste de ceux qui se sont penchés au chevet de la compétitivité de l'agriculture française et de l'industrie de la transformation, pour, non seulement dresser la liste des facteurs ayant entraîné son érosion depuis la fin de la décennie 1990, mais aussi et surtout pour rechercher les leviers du redressement. Ce Rapport, c'est celui de la Cour des Comptes, institution en charge d'évaluer l'efficacité des deniers publics injectés dans l'économie. Il n'est pas tendre avec l'Etat et, de ce fait, restaure une controverse qui s'était un peu endormie ces dernières années.

Le diagnostic établi par la Cour des Comptes est double. Le décrochage de la France dans le commerce mondial de produits agricoles et alimentaires depuis la seconde moitié de la décennie 1990 est un fait incontestable. En cela, le point de vue de l'institution de la rue Cambon à Paris converge avec les multiples constats produits par d'autres structures. Le déclassement de la France est réel, avéré. Elle est passée de second exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires au début des années 1990 au cinquième rang, supplantée successivement par les Pays-Bas, l'Allemagne et, plus récemment, par le Brésil. Le second volet du Rapport remis au Gouvernement français a trait à l'évaluation des politiques publiques. Les sommes injectées depuis fort longtemps pour juguler ce dévissage de la compétitivité française dans l'un des fleurons de la balance commerciale du pays apparaissent, selon la Cour des Comptes, frappées d'inefficacité. Elle pointe plus spécifiquement le trop grand nombre d'institutions qui ont été impliquées dans des plans stratégiques visant à redresser la compétitivité du complexe agroalimentaire français, mais sans grand résultat à ce jour.

RUE CAMBON, ON VOIT SANS DOUTE ET POUR UNE FOIS JUSTE

La notion de compétitivité reste assez largement un terrain d'affrontements entre des doctrines économiques divergentes. Le clivage passe bien souvent entre les tenants d'une approche par les coûts, et des analyses mettant en relief la compétitivité hors-coûts. En France, l'érosion des parts de marché du secteur agricole et alimentaire a souvent été imputée à des coûts trop élevés, en particulier salariaux. C'est la perception qu'en a le Ministère des Finances, à laquelle s'oppose celle du Ministère de l'Agriculture, qui y voit une défaillance en termes de taille des entreprises.

Si la France apparaît pénalisée par des coûts salariaux élevés, c'est essentiellement dans des domaines comme ceux des fruits et légumes, secteur en déficit commercial chronique depuis plus de quarante ans. Ailleurs, le coût salarial ne représente qu'une faible part des charges des exploitations agricoles, et ne peut être à l'origine de la défaillance de la compétitivité. D'une manière générale, la France détient de réels atouts pour préserver ou accroître ses performances, à l'instar du coût du foncier, l'un des plus faibles d'Europe, ou des bonnes conditions pédoclimatiques. C'est pourquoi la Cour des Comptes suggère d'harmoniser les méthodes d'évaluation de la compétitivité entre les institutions travaillant sur ce thème, de tendre ensuite vers la formation d'une « Marque France », en résonance avec ce que l'on trouve en Espagne notamment. La grande mode en économie désormais, est de détecter les différentiels de coûts, de façon à les réduire là où cela est possible, ou, plus exactement, sou-

haitable. Pour un pays comme la France, cela voudrait-il dire que les entreprises et les exploitations agricoles ont intérêt à s'aligner sur les coûts salariaux les plus bas ? Rappelons qu'en ce domaine, on trouvera toujours un concurrent qui affichera des coûts moins élevés. Plutôt que de niveler par le bas dans un pays qui affiche son savoir-faire, son capital humain de mieux en mieux formé, ne faut-il pas scruter les facteurs les plus illustratifs de cette perte de compétitivité ?

EN CHERCHANT MIEUX, ON TROUVE

La Cour des Comptes mentionne à juste titre le rôle préjudiciable joué par les grandes industries de la transformation qui, ces dernières années, se sont davantage approvisionnées en produits bruts en dehors de l'Hexagone, voire ont multiplié les stratégies de délocalisations pour exporter à moindre coût vers la France. Cela expliquerait sans doute la croissance de nos importations depuis quelques années (+87 % depuis 2000), et singulièrement en provenance de l'Europe.

Car si l'érosion des performances françaises en agroalimentaire est bel et bien installée, elle se situe d'abord sur le marché intra-communautaire, dont la férocité concurrentielle est bien connue. L'élargissement nous a peut-être fait gagner en débouchés, mais il a aussi fait émerger de nouvelles puissances agricoles qui, à l'instar de la Pologne, grignotent nos parts de marché. Il suffit de voir comment ont évolué nos importations de pommes ou de viande de volaille. Ce cruel constat vaut sans doute pour le reste du monde, le Brésil incarnant, à lui tout seul, la dynamique concurrentielle activée par la mondialisation. En signant des Accords de libre-échange, l'UE ne fait qu'exacerber cette fragilisation de nos productions sur le marché intérieur.

La France recule donc depuis une quinzaine d'années sur les marchés. Oui, mais plus de 90% de l'excédent commercial agricole et alimentaire sont désormais imputables à nos échanges avec les Pays Tiers, en particulier ceux situés en Asie, pour l'heure encore véritable foyer de la croissance mondiale. Pour être en mesure d'exporter, il est requis de trouver des débouchés portés par du pouvoir d'achat et des exigences de qualité, lesquels se trouvent précisément dans ces régions.

Loin d'être clos, le chapitre de la compétitivité semble même pour le coup relancé par l'institution de la Rue Cambon. En prendre acte, se remettre au travail pour établir un diagnostic convergent et proposer des pistes de redressement pour les exportations, constituent un noble défi. Il y va de l'avenir d'un des rares secteurs à dégager un excédent commercial et à garantir le rayonnement de nos produits dans le monde.

Contact : Thierry Pouch

CHINE : MON PORC, MA BATAILLE

L'épidémie de peste porcine africaine (PPA) a frappé de plein fouet les élevages chinois, premier producteur, consommateur et importateur mondial. Le commerce mondial de produits porcins s'en trouve bouleversé et l'enthousiasme est de mise pour les exportateurs.

L'intégration de la variable chinoise dans l'équation du prix du porc semble être définitivement actée. La question était déjà posée il y a deux ans dans la lettre économique du mois de mai 2017¹, et les récentes évolutions du marché du porc confirment bien cette désynchronisation du cycle du porc et de la prépondérance de la demande chinoise dans le nouvel équilibre du marché mondial porcine. Après une année 2018 globalement morose pour la filière française avec des prix qui ont rarement dépassé la barre de 1,20 €/kg, la fin de l'année 2018 a vu la propagation d'une épidémie de peste porcine dans les élevages chinois après la découverte d'un premier foyer au mois d'août la même année. La phase d'abattages qui s'en est suivie devrait se poursuivre et atteindre jusqu'à 200 millions de têtes fin 2019 afin d'éliminer les foyers d'infections qui ne cessent de s'étendre en Chine et dans les pays frontaliers (Carte).



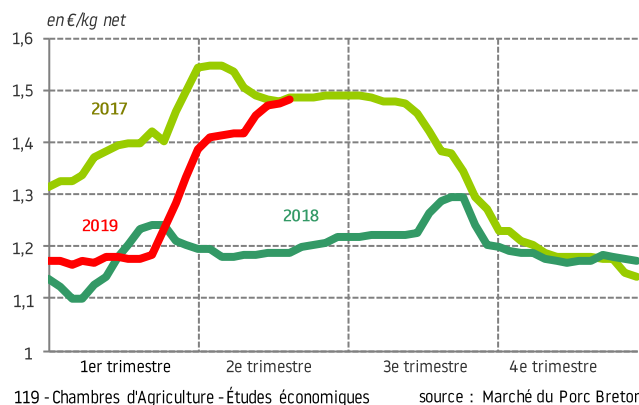
LE LARD ET LE COCHON POUR LES OPÉRATEURS COMMERCIAUX

D'après L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la production chinoise devrait ainsi perdre près de 10 % de son potentiel (soit l'équivalent de 6 millions de tonnes) et la perte pour l'ensemble du continent asiatique pourrait s'élever de 20 à 40 % en fonction de la maîtrise de la pandémie par les autorités sanitaires des différents pays. Ces tensions en cours et à venir sur le marché du porc ont donc pleinement profité aux producteurs européens, et notamment aux producteurs français dont les trésoreries commencent à sérieusement se contracter du fait d'un prix du porc en dessous de leurs coûts de production sur l'année 2018². Le rebond de la demande chinoise s'est ainsi traduit par une très forte remontée des cotations sur le marché au Cadran de Plérin, où les prix atteignent désormais 1,48 €/kg soit leur plus haut niveau depuis 2 ans (graphique 1). La Chine tire l'ensemble des exportations européennes à la hausse, avec des volumes d'exportations cumulées de plus de 35 000 tonnes pour la France sur les trois premiers mois de l'année 2019.

¹ <https://chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/lettre-economique-du-mois-de-mai-2017-du-beurre-dans-les-epinards/>

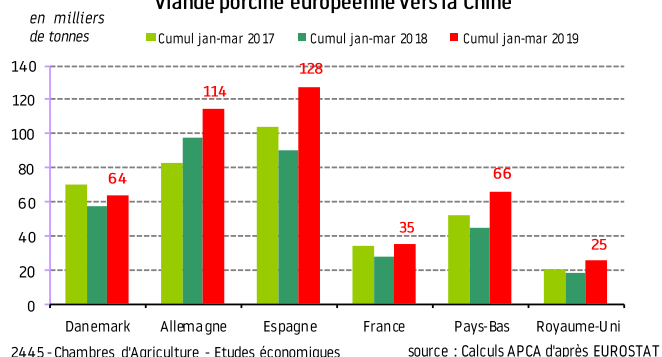
² D'après le rapport 2019 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges, le coût de production moyen d'une exploitation porcine pour une rémunération du travail familial fixée à 2 SMIC bruts horaires par unité de main d'œuvre s'élevait à 1,47 €/kg en 2018.

Graphique 1 - Cotations du porc au cadran de Plérin



Toutefois, ce sont l'Allemagne et l'Espagne qui tirent le plus de bénéfices de la demande chinoise avec des exportations de viandes porcines de respectivement 114 et 128 mille tonnes sur la même période (graphique 2). Signalons également que malgré l'intensification de la guerre commerciale avec la Chine, les exportateurs américains profitent aussi de l'appétit chinois pour la viande porcine. Si les deux premiers mois de l'année 2019 ont débuté avec des volumes d'exportation en dessous de 2018, les exportations du mois de mars ont dépassé leur niveau de l'an dernier avec près de 15 331 tonnes de viande porcine expédiées vers la Chine (+ 3% vs 2018). Les exportations américaines cumulées entre janvier et mars 2019 atteignent au final plus de 34 000 tonnes (source : U.S. Meat Export Federation).

Graphique 2 - Evolution des exportations de viande porcine européenne vers la Chine



LE PORC DE LA GUERRE ?

Dans la guerre commerciale qui se joue entre la Chine et les USA, le porc pourrait être l'un des rares soutiens à une agriculture américaine en grande difficulté³. Certaines estimations prévoient un niveau historique d'exportations américaines à destination de la Chine à plus de 300 000 tonnes cumulées sur l'année 2019, soit un bond de plus de 80 % par rapport à 2017 et ceci malgré la hausse de 62 % des tarifs douaniers décrétée par les autorités chinoises sur les produits porcins américains⁴. Cependant, cet optimisme est à mesurer au regard des récentes annulations de contrats d'importations décidées par la Chine en réaction à de nouvelles sanctions commerciales américaines⁵. En dehors de cette épizootie qui ravage la Chine, le porc pourrait aussi bien être un vecteur surprise de la guerre commerciale sino-américaine, et un puissant levier de la hiérarchie des fournisseurs de la Chine qui semble en cours de réalisation.

Contact : Quentin Mathieu

³ <https://chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/lagriculture-americaine-en-tres-mauvaise-posture/>

⁴ <https://www.ttnews.com/articles/us-pork-exports-china-could-set-record-year>

⁵ <https://www.reuters.com/article/us-usa-trade-china-pork/china-cancels-us-pork-import-order-as-us-china-trade-war-drag-on-idUSKCN1SM2D9>

DE LA PLACE CROISSANTE DE L'USAGE DES DONNÉES INDIVIDUELLES AGRICOLES

L'utilisation abusive (c'est un euphémisme) des données individuelles par de grandes sociétés des réseaux sociaux, dont Facebook, ont frappé les esprits. Une législation s'est mise en place dans ce domaine pour lutter contre ces pratiques, et les comportements des personnes se sont modifiés. Même quand les données individuelles sont utilisées à des fins non commerciales et bienveillantes, il y a lieu d'être vigilants. Un motif de satisfaction pour les Chambres d'agriculture : il semble que les agriculteurs leur font confiance quand elles les sollicitent pour un accès à leurs données propres.

Quand un chef d'exploitation demande à bénéficier des mesures de l'Aide à la relance des exploitations agricoles (Area, ex-Agridiff), les personnes qui vont l'accompagner durant l'application du dispositif ont souvent le sentiment qu'on aurait pu intervenir plus tôt, et que l'exploitation avait donné des signes de difficultés bien avant d'avoir sollicité cette aide. Dans tous les secteurs d'activité, il existe des programmes d'aides aux entreprises en difficulté (similaires à l'Area) qui accordent des exonérations d'impôts ou des délais de paiements exceptionnels, entre autres mesures¹. Mais là encore, dans les secteurs non-agricoles, au sein des institutions qui accompagnent les entreprises en difficulté, on a le sentiment d'intervenir tardivement, et que ces entreprises avaient émis des signes inquiétants bien avant d'avoir sollicité une aide publique.

SIGNAUX FAIBLES : DES DONNÉES ADMINISTRATIVES POUR LA PRÉDICTIBILITÉ DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

C'est ce constat qui a conduit à l'expérimentation dans la région Bourgogne Franche Comté d'un projet conduit par une startup d'État², Signaux faibles³. L'ambition de Signaux faibles est de détecter le risque de défaillance des entreprises en utilisant l'ensemble des données individuelles d'entreprise (données comptables, sociales,...) dont disposent les administrations et les opérateurs de l'État. L'hypothèse de Signaux faibles est qu'au sein des entreprises en difficulté qui sollicitent une aide publique, on peut observer, six, douze, dix-huit mois auparavant, des faits récurrents (évolution des résultats économiques, du volume de main d'œuvre,...) que l'on peut interpréter comme les signaux faibles de leurs difficultés à venir. A posteriori, ces signaux faibles pourraient servir d'indicateurs pour le repérage d'entreprises fragilisées avant qu'elles ne s'engagent dans des trajectoires défavorables. L'originalité du projet, c'est que l'analyse des données individuelles d'entreprise est faite par un algorithme.

DES DONNÉES POUR LA PRÉDICTIBILITÉ DES DIFFICULTÉS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Du point de vue des Chambres d'agriculture, les travaux de Signaux faibles font écho au programme « Agriculteurs fragilisés,

objectif : la résilience » qui mobilise actuellement plus de 80 Chambres d'agriculture⁴. Un des volets du programme est la collecte de données (économiques, techniques, sociales) de près de 4000 exploitations agricoles fragiles ou fragilisées, suivies par des conseillers. Parmi elles, certaines exploitations résistent aux difficultés et renouent peu à peu avec un développement de long terme (elles sont résilientes) tandis que d'autres plongent dans des difficultés graves avec un risque fort de cessation d'activité. L'analyse des données individuelles collectées par les conseillers pourrait permettre d'identifier des faits communs aux exploitations résilientes que l'on pourrait utiliser comme base d'un diagnostic des exploitations fragilisées.

LA PROTECTION DES DONNÉES INDIVIDUELLES DANS L'AGRICULTURE

Le projet Signaux faibles et le volet de « Agriculteurs fragilisés, objectif : la résilience » que nous venons de présenter ont des finalités proches : prédire et prévenir les difficultés des entreprises. Ils ont aussi en commun de manipuler des données individuelles. Ce qui nous amène à évoquer le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) qui encadre l'utilisation de données individuelles⁵ et dont on fête l'anniversaire de la mise en application, il y a un an (25 mai 2018). Même si les deux projets que nous évoquons ici sont, directement ou indirectement, conduits par des organismes publics et n'ont pas de finalités commerciales, ils doivent se soumettre aux mêmes règles que les entreprises privées. Dans le domaine agricole, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs ont même souhaité aller plus loin dans la protection des données agricoles (c'est-à-dire dans la protection des agriculteurs) et ils ont mis au point une charte sur laquelle doivent s'engager les organismes qui manipulent les données individuelles des exploitations : la charte Data Agri⁶.

TRAITEMENT DE DONNÉES INDIVIDUELLES AGRICOLES : LE CAPITAL CONFIANCE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

L'abondance des données individuelles, le perfectionnement des méthodes statistiques et la puissance de calculs du matériel informatique permettent toutes les ambitions en termes d'analyse des données individuelles mais elles doivent se conformer aux règles du RGPD. Tout écart à la loi serait non seulement sanctionné mais se traduirait par une perte de confiance de la population vis-à-vis du contrevenant, que ce soit une entreprise privée ou un organisme public. En la matière, il est bon de rappeler que les Chambres d'agriculture sont créditées d'un capital-confiance important : une enquête récente auprès d'agriculteurs⁷ montrait qu'ils faisaient confiance aux Chambres pour un usage correct de leurs données individuelles. Un capital-confiance très précieux et dont il faut prendre le plus grand soin car aujourd'hui, l'économie de la donnée prend une place de plus en plus grande dans la vie sociale.

Contact : Didier Caraes

¹ Pour une liste exhaustive des dispositifs, voir le site du gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/aides-publiques-entreprises> <https://twitter.com/i/web/status/1098557621802536960>

² Une startup d'État est une startup comme une autre dans le sens où elle associe des porteurs de projets innovants et des investisseurs ; leurs singularités sont que ces investisseurs sont l'État et que la finalité de leur projet relève de missions de service. Pour en savoir plus sur les startups d'État, on peut consulter le site : <https://beta.gouv.fr/startups>

³ <https://beta.gouv.fr/startups/signaux-faibles.html>

⁴ <https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/exploitations-fragilisees/>

⁵ <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/reglement-general-sur-protection-des-donnees-rgpd>

⁶ <https://www.data-agri.fr/>

⁷ <http://www.agrisudouest.com/event/webinaire-partager-ses-donnees-qu-en-pensent-les-agriculteurs-2019-05-14-1901/register>. Il faut s'inscrire au webinaire pour connaître les résultats de l'enquête

SUCRE ET ÉCONOMIE : L'HISTOIRE EN ÉCHO

La crise du marché sucrier a déjà été traitée dans un précédent numéro de la Lettre économique des Chambres d'agriculture de France. Surproduction chronique depuis quelques années, sortie des quotas sucriers en Europe, chute du prix, le tout occasionnant de belles turbulences chez les sucriers, le groupe Tereos étant particulièrement touché. Tereos, justement. L'un des plus grands groupes mondiaux du sucre, détient la marque bien connue par le consommateur, Béghin-Say.

La sucrerie Say, créée en 1812 à Nantes par Louis Say, fusionnera bien des décennies plus tard, en 1972, avec Béghin, entreprise issue de Thumeries sucrerie fondée en 1821 par Joseph Coget et son gendre Antoine Béghin. Le groupe Béghin-Say était né, illustrant la vie des entreprises, fusionnant, s'absorbant, grandissant...pour parfois accéder au rang de grand groupe de taille internationale.

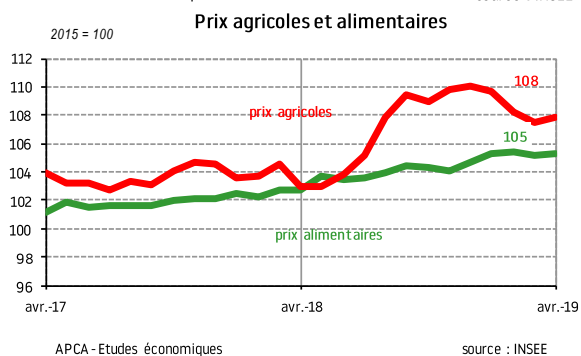
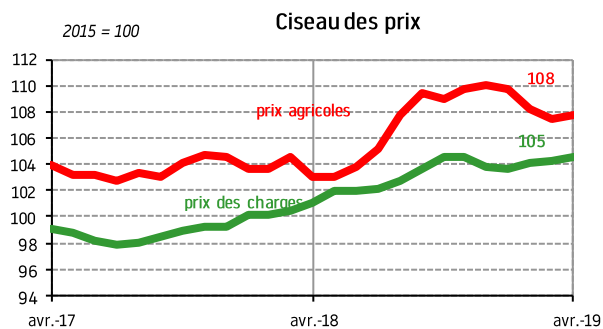
Il y a toutefois une originalité qui distingue Béghin-Say des autres groupes sucriers. Louis Say était le frère de l'illustre économiste, titulaire de la Chair d'économie industrielle au Conservatoire des Arts et Métiers, avant d'occuper celle, la première de l'histoire de la discipline, d'économie politique du Collège de France. Il s'agit de Jean-Baptiste Say (1767-1832). Les apprentis économistes – d'hier, d'aujourd'hui, voire de demain – se sont, du moins faut-il l'espérer, à un moment ou à un autre de leur cursus, penchés sur l'ouvrage de référence de J.-B. Say, le Traité d'économie politique, dont la première édition remonte à 1803. C'est dans cette œuvre que l'on trouve la fameuse Loi des débouchés de Say, consistant à montrer que toute offre crée sa propre demande et la porte à son niveau. Dit autrement, Say affirme que la surproduction est impossible, niant par la même occasion toute possibilité de crise sur un marché.

La situation actuelle du marché sucrier infirme – mais on n'a pas attendu la crise du sucre pour s'en convaincre – la Loi des débouchés de Say. En dépit d'une demande mondiale qui reste dynamique, l'offre est suffisamment abondante pour déséquilibrer le marché et plonger les planteurs et les transformateurs dans les affres d'une crise. Si, par surcroît, l'UE abroge le dispositif d'encadrement de l'offre, la divergence entre l'offre et la demande ne peut être niée.

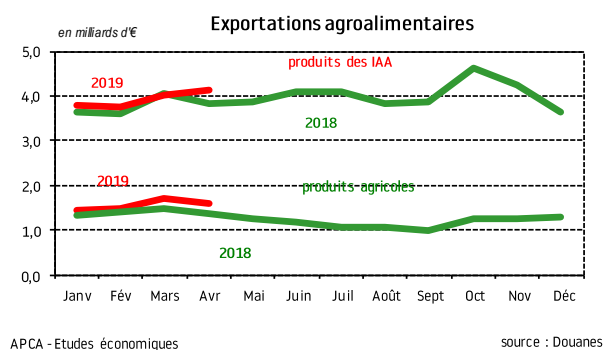
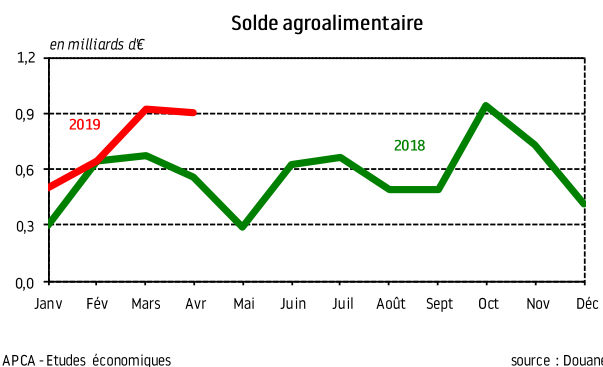
Par un curieux concours de circonstance dont l'histoire a le secret, l'esprit de Say plane au-dessus du groupe Tereos, et donc de Béghin-Say. A penser que la sortie des quotas sucriers offrirait l'opportunité de produire davantage, sachant que la demande se porterait au niveau de ce surcroît d'offre, a constitué une grave erreur d'appréciation du fonctionnement réel des marchés agricoles. Qu'elle émane notamment d'un groupe comme Béghin-Say montre à quel point est forte la croyance en la Loi des débouchés produite par le frère du fondateur de ce groupe. A moins que, oubliée par ses nombreux successeurs, elle resurgisse sous la forme d'un inconscient économique.

Les croyances ont la vie dure. Les crises aussi. Aux économistes et aux entrepreneurs de faire un pas pour échanger leurs visions de l'activité économique.

Contact : Thierry Pouch



	% (Source : INSEE)	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires		0,1%	2,5%	4,1%
prix agricoles		0,3%	4,7%	3,8%
prix des charges		0,2%	3,4%	5,4%
inflation		0,3%	1,3%	2,9%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En avril	Cumul 4 mois
2019	0,905	2,973
2018	0,556	2.178

